



Services d'aide à l'intégration et à l'établissement pour les nouveaux arrivants

Audit de l'optimisation des ressources de 2017

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Dans les cinq années civiles de 2012 à 2016, plus de 510 000 immigrants se sont établis en Ontario en tant que résidents permanents. Bon nombre d'entre eux ont besoin d'aide pour s'établir et s'intégrer en Ontario.
- Bien que le gouvernement fédéral soit le principal bailleur de fonds des services d'aide à l'établissement en Ontario, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration provinciale (ministère) a le mandat de veiller à l'établissement et à l'intégration réussie des nouveaux arrivants. En 2016-2017, il a versé à des fournisseurs de services environ 100 millions de dollars pour la prestation de services de cette nature.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Bon nombre de nouveaux arrivants dépendent des services d'aide à l'établissement et à l'intégration financés par le Ministère. Par exemple, en 2016-2017, les fournisseurs de services ont fourni des services d'aide à l'établissement à plus de 80 000 personnes, des cours de langue à plus de 68 000 personnes et des programmes d'éducation et de formation (formation relais) à près de 6 000 personnes.
- La prestation de services efficaces en temps opportun peut aider les nouveaux arrivants à réussir leur établissement et leur intégration en Ontario.

Constatations

- Il y avait une coordination limitée entre le Ministère et le gouvernement fédéral qui est le principal bailleur de fonds des services d'aide à l'établissement en Ontario pour éviter le doublement des services. Nous estimons qu'en 2016-2017, environ 30 millions de dollars en services aux nouveaux arrivants financés par le Ministère ont été versés à des personnes qui étaient aussi admissibles aux services financés par le gouvernement fédéral. La mesure dans laquelle le Ministère doit aussi financer ces services n'est pas clairement définie.
- Le taux de réussite des programmes de formation relais, qui aident les immigrants formés à l'étranger à obtenir un titre de compétence et un emploi dans des professions réglementées et hautement qualifiées variait entre les fournisseurs de services. En ce qui concerne les programmes de formation relais achevés dans les trois dernières années, 71 % des diplômés, en moyenne, se sont trouvés un emploi. Toutefois, certains fournisseurs de services ont signalé que moins de 40 % de leurs diplômés s'étaient trouvés un emploi.
- On a aussi observé des différences considérables entre les conseils scolaires pour ce qui est des résultats des participants à des cours de langue. Près de la moitié des participants à des cours de langue qui avaient reçu au moins 100 heures de formation ont démontré certains progrès dans l'apprentissage de l'anglais ou du français au cours de l'année scolaire 2015-2016. Toutefois, au niveau des conseils scolaires individuels, les résultats variaient et allaient d'aucun apprenant ayant progressé dans un conseil à 78 % des apprenants ayant progressé dans un autre conseil. Le Ministère n'a pas effectué le suivi de ces résultats pour vérifier si des mesures correctives s'imposaient.
- Le Ministère n'évalue pas les différences de coûts considérables entre les fournisseurs de services pour s'assurer qu'ils exploitent leurs activités de façon rentable. Par exemple, selon les contrats de formation relais achevés dans les trois dernières années, le coût moyen par personne ayant achevé la formation et s'étant trouvé un emploi variait d'un plafond de 106 100 dollars, dans le programme d'un fournisseur de services, à un plancher de 3 600 dollars dans le programme d'un autre fournisseur de services.
- Le Ministère n'a pas établi de score minimal que les fournisseurs de services demandeurs devraient obtenir pour devenir admissibles à recevoir de l'aide. Ainsi, le Ministère a approuvé et financé plusieurs propositions ayant obtenu un score inférieur à 50 %. Celles-ci comprenaient des programmes de formation relais où les fournisseurs ont déclaré par la suite que seulement entre 26 % et 32 % des personnes ayant achevé les programmes avaient obtenu un emploi. Les affectations de fonds fournis par le Ministère pour chacun de ses services d'établissement et d'intégration ne sont pas déterminées selon une comparaison du besoin relatif de chaque service.
- Nous avons constaté que les fonds ne sont pas toujours affectés aux services dont les nouveaux arrivants ont le plus besoin. Par exemple, le taux d'inscription moyen à des cours de langues a diminué chaque année dans les cinq dernières années. Ainsi, le montant dépensé pour la prestation de cours de langue au cours des cinq dernières années a diminué, passant de 34,4 millions \$ à seulement 23 millions \$ en 2016-2017, même si la majorité des personnes qui avaient achevé les programmes de formation relais s'étaient trouvés des emplois.

Conclusions

- Le Ministère ne dispose pas de systèmes et de procédures efficaces pour s'assurer que les fournisseurs de services qu'il finance offrent des services efficaces aux nouveaux arrivants.
- Le Ministère n'a pas réussi à démontrer qu'il affectait le financement aux différents services et fournisseurs de services en fonction des besoins des personnes desservies, et de façon proportionnelle à la valeur des services fournis.
- Le Ministère n'évalue pas de façon constante les résultats des programmes ni ne diffuse publiquement les résultats. En outre, l'information sur les résultats recueillis n'est pas suffisante pour surveiller les résultats des nouveaux arrivants au chapitre de l'établissement et de l'intégration.

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca